



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Application du Règlement sanitaire international (2005)

2. Lien avec le budget programme

Objectif stratégique :

1. Réduire la charge sanitaire, sociale et économique due aux maladies transmissibles.

Résultat escompté à l'échelle de l'Organisation :

6. Soutien fourni aux Etats Membres pour les aider à se doter des capacités de base minimales requises aux termes du Règlement sanitaire international (2005) pour l'établissement et le renforcement des systèmes d'alerte et d'action à utiliser en cas d'épidémies ou d'autres urgences de santé publique de portée internationale.

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

La résolution fixe le calendrier et les dispositions prises pour rendre compte à l'Assemblée de la Santé des progrès accomplis dans l'application du Règlement sanitaire international (2005). Les rapports présentés se fonderont notamment sur les indicateurs définis précédemment dans le budget programme 2008-2009.

3. Incidences financières

a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)

Le coût projeté de la compilation et de la production des rapports à l'Assemblée de la Santé jusqu'en 2012 (date à laquelle tous les Etats Parties doivent s'être dotés des capacités de base minimales requises par le Règlement) est de US \$624 000. Ce montant est basé sur une estimation du temps que le personnel de l'OMS devra consacrer à cette activité dans les bureaux régionaux et au Siège.

b) Coût estimatif pour l'exercice 2008-2009 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les coûts seront engagés et en précisant le cas échéant dans quelles Régions)

Sur la base des mêmes estimations du temps consacré par le personnel que pour le a) ci-dessus, le montant pour l'exercice biennal 2008-2009 est de US \$249 600.

c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes pour l'exercice 2008-2009 ?

La production des rapports à l'Assemblée de la Santé est déjà incluse dans les activités programmées et dans le budget pour l'exercice biennal 2008-2009. La résolution ne propose pas de nouvelles activités, mais précise plutôt le calendrier et les dispositions prises pour la présentation des rapports.

d) Pour le montant qui ne pourra pas être inclus dans les activités programmées existantes, comment les coûts supplémentaires seront-ils financés ? (Indiquer les sources possibles de fonds)

Sans objet.

4. Incidences administratives

a) Niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées (en précisant le cas échéant dans quelles Régions)

Tous les bureaux régionaux contribueront aux rapports, qui seront compilés et présentés par le Siège.

b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant le cas échéant dans quelles Régions et en tenant compte des qualifications requises)

Aucun personnel supplémentaire n'est nécessaire en dehors du personnel prévu pour l'exercice biennal 2008-2009.

c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre)

Les rapports continueront à être présentés conformément aux souhaits de l'Assemblée de la Santé.

= = =